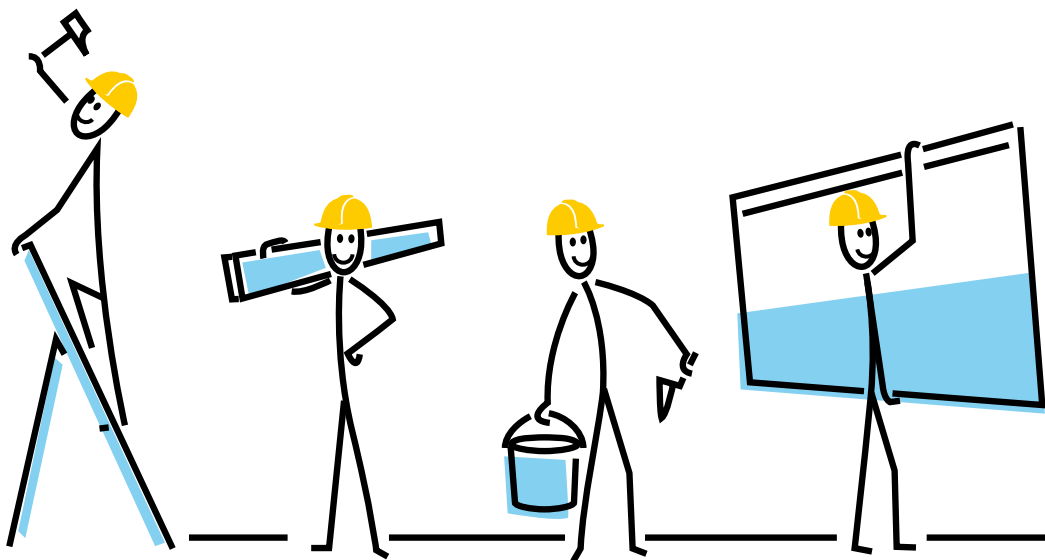


PROPRIÉTAIRES

Le Grésivaudan propose aux propriétaires un accompagnement gratuit et des aides financières* pour rénover leurs logements

* sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants



DES AIDES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

L'OPAH

DU GRÉSIVAUDAN
VOUS AIDE À AMÉLIORER
LE CONFORT DE VOTRE HABITAT

Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

+ d'informations :
le-gresivaudan@soliha.fr

APPEL GRATUIT
N° Vert 0 805 030 004



L'OPAH : LES OBJECTIFS

Mise en place par la Communauté de communes Le Grésivaudan, pour une durée de 3 ans (2017-2020), l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) traduit la politique volontariste et incitative du Grésivaudan pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

Plus de 2 560 000 € de subventions de l'ANAH, de l'Etat et du Grésivaudan seront versés aux propriétaires au cours des 3 années de cette opération.



Les aides de ce programme d'amélioration de l'habitat s'articulent autour de 3 priorités :



Améliorer la qualité énergétique des logements



Lutter contre l'habitat dégradé



Adapter les logements aux personnes âgées et/ou handicapées

QUELS TRAVAUX PEUVENT ÊTRE SUBVENTIONNÉS ?

- **LES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE** : isolation thermique, remplacement des menuiseries, amélioration ou changement du mode de chauffage...
- **LES TRAVAUX LOURDS** visant à résoudre une dégradation importante du logement : réfection de la toiture, des planchers, mise aux normes électriques...
- **LES TRAVAUX PERMETTANT L'ADAPTATION POUR LE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES** : pose de rampe, installation de monte escalier, dépose de la baignoire pour installer une douche à l'italienne ou un bac extra plat.



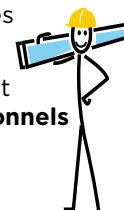
QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

LE LOGEMENT

- doit être **achevé depuis au moins 15 ans** (sauf dérogation dans le cadre du handicap)
- doit être destiné à un usage de **résidence principale**

LES TRAVAUX

- **ne doivent pas être entrepris avant le dépôt du dossier** par Soliha auprès des organismes financeurs.
- devront être réalisés (pose et fourniture) **par des professionnels**



LE PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Au regard de ses revenus, il obtiendra :

- des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat **jusqu'à 50% du coût des travaux HT**, plafonnés à 20 000 euros
- des **aides complémentaires du Grésivaudan** pour les travaux
- en contrepartie, il s'engage à **occuper son logement au titre de résidence principale** pendant une **durée minimale de 6 ans**.

LE PROPRIÉTAIRE QUI LOUE SON OU SES LOGEMENTS

- recevra des aides en fonction de l'état du logement avant travaux, selon les travaux envisagés et selon le loyer pratiqué après travaux
- s'engage à **louer le logement à titre de résidence principale pendant au moins 9 ans** en respectant un loyer maîtrisé. Les prix des loyers sont fixés réglementairement par l'État. Ils varient selon la localisation et la surface du logement.

NE COMMENCEZ PAS VOS TRAVAUX AVANT LE DÉPÔT DES DOSSIERS PAR SOLIHA AUPRÈS DES ORGANISMES FINANCEURS



POUR CONTACTER L'ASSOCIATION SOLIHA ISÈRE SAVOIE

l'équipe d'animation missionnée
par la communauté de communes Le Grésivaudan

N°Vert 0 805 030 004 (Appel gratuit depuis un poste fixe)

E-mail : le-gresivaudan@solihha.fr

POUR VOUS INFORMER SANS RENDEZ-VOUS

Crolles, 390 rue Henri Fabre (siège du Grésivaudan) / chaque mercredi 14h-16h
Pontcharra, 33 rue de la Ganterie (Maison des Services) / un jeudi sur deux 10h-12h
Allevard, en Mairie / un vendredi sur deux 10h-12h

Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition sur le revenu pour
contacter SOLIHA.

Si votre projet est éligible, l'équipe de **SOLIHA se déplace gratuitement**
à votre domicile pour :

- Préciser avec vous, votre projet de travaux.
- Réaliser les diagnostics nécessaires (thermique ou autonomie).
- Monter vos dossiers de demande de subvention.
- Vous accompagner tout au long de votre projet.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT


Agence
nationale
del'habitat


**HABITER
MIEUX**
Une ville de 17th pour
un logement économe
et écologique

 **Le GRÉSIVAUDAN**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES